

Conseil d'administration du 24 février 2022

Délibération n°20

Objet : Recours à un financement extérieur

Etaient présents :

Au titre des communes : M. Patrick CHOFFY, M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. David DUPUIS, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Gérard LARCHERON, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gérard LEGRAND, M. Didier DUCROT, M. Laurent BAUDE, M. Alain TOUCHARD

Au titre des départements : M. Ariel LEVY, M. Frédéric NERAUD, M. Stéphane BAUDU

Représentés : Mme Béatrice BARRUEL, M. Didier NEVEU, M. François BELHOMME

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,
Vu la programmation 2022,
Vu le budget primitif 2022 pour l'EPFLI Foncier Cœur de France,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'autoriser la consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et/ou le recours à l'emprunt pour un montant maximal de 9 millions d'euros auprès des établissements financiers, aux conditions les plus favorables pour l'Etablissement, au titre du financement des opérations 2022.

Article 3 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à procéder à la consultation, à souscrire et à signer le ou les contrats de crédit correspondants ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution du ou des contrats souscrits.

Adopté

Pour extrait conforme,

Ariel Lévy
Ariel LÉVY

Président

de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Affichage le : **24 FEV. 2022**